



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 13 mai 2013

Comité opérationnel réunionnais de réduction du risque requin (CO4R) réunion exceptionnelle du lundi 13 mai 2013

Le Comité opérationnel réunionnais de réduction du risque requin (CO4R) s'est réuni exceptionnellement ce lundi 13 mai 2013, à la suite de l'attaque mortelle survenue le 8 mai dernier.

L'objet de cette réunion était de faire un premier retour d'expérience sur cette attaque mais également de présenter l'ensemble des mesures prises et envisagées par les collectivités, l'Etat ou leurs partenaires.

L'Institut de recherche et de développement de la Réunion (IRD) a fait part de l'avancée des travaux scientifiques du programme CHARC, qui à ce stade fait état d'un probable déséquilibre de l'écosystème côtier ouest.

Certains participants ont fait état de leur volonté de permettre la reprise rapide de la commercialisation des requins. En réponse à cette préoccupation, il a été rappelé que la pêche aux requins tigres et bouledogues est autorisée à l'exception de certaines zones protégées à l'intérieur de la réserve marine, sous réserve qu'elle se conforme à la réglementation en vigueur. Le directeur de la mer a également évoqué l'étude relative à la ciguatera, dont les premières conclusions pourraient être livrées dans les tout prochains mois. Si aucune trace de ciguatera n'est trouvée chez les spécimens qui auront été prélevés (11 à ce jour), cette étude sera élargie à un panel plus large.

A plus court terme, il a été décidé, en accord avec la Région et la commune de Saint-Paul, le principe de mise en place d'une expérimentation "drumlines" (technique de pêche à la palangre).

La réunion a par ailleurs été l'occasion pour le préfet de rappeler que la direction de la mer finalise ses travaux sur l'ensemble des mesures immédiates après une attaque.

L'Etat a en outre décidé de mener une étude comportementale des usagers de la mer (plongeurs, surfeurs, nageurs...) pour optimiser les outils d'information et de prévention du risque, au bénéfice des réunionnais et des touristes.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

L'ensemble des participants ont également fait part de leur souhait d'améliorer la communication relative au risque requin. L'Etat a proposé à ses différents partenaires de concevoir et de gérer un site Internet dédié à la prévention et à la gestion des risques requins.

Le préfet a également rappelé à chacun que le respect des consignes de sécurité, des horaires et des sites retenus et sécurisés par les communes, contribue à diminuer les risques.

En conclusion de cette réunion, les participants ont manifesté leur désir d'une cohésion de l'ensemble des acteurs réunionnais pour faire face à ce risque.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr